Extension du crédit d'impôt du cinéma à l'audiovisuel

À l'occasion de la présentation du budget 2005 du ministère de la Culture et de la Communication, M. Donnedieu de Vabres a rappelé sa priorité: relocaliser un maximum de tournages sur le territoire national. Le crédit d'impôt cinéma, mis en place cette année, a tenu ses promesses: la part de semaines de tournages réalisées en France est passée de 61 % à 72 %. Fort de ces résultats, le ministre a annoncé la mise en place, dès 2005, d'un crédit d'impôt spécifique pour la production audiovisuelle (fiction, animation, documentaire), car 22 % des journées de tournages de fictions TV se font à l'étranger. En outre, le plafond des dépenses prises en compte par le crédit d'impôt cinéma sera relevé à 1 M ¤. Pour ces deux aides fiscales, le budget 2005 prévoit un financement de 40 M ¤ supplémentaires. Enfin, une dotation de 4 M ¤ sera ouverte pour inciter les collectivités territoriales à investir encore davantage dans la production audiovisuelle.